### Le printemps arrive, préparons nous! Quelques rappels et quelques dates importantes

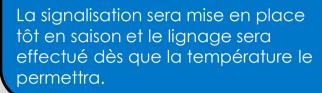
### DÈS LE 2 AVRIL

Stationnement permis en tout temps dans les rues.



#### PISTES CYCLABLES

Ouverture dès le 15 avril.





### COLLECTES

Assurez-vous de placer vos bacs sur votre terrain et non sur la voie publique, ni sur le trottoir, afin de faciliter le travail de nos employés et d'assurer des opérations de nettoyage plus efficaces!



Collectes des feuilles Mai, octobre, novembre

Collectes des encombrants Mai-juin, août





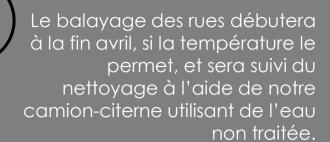
### UTILISATION DE L'EAU POTABLE

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour des fins d'arrosage de toutes natures est défendue pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre.

Toutefois, l'article 6 du <u>règlement V-426</u> permet son utilisation entre 18 h et 22 h les jours suivants :

- Pour les résidents dont le numéro est un nombre PAIR : mardi, jeudi et samedi.
- Pour les résidents dont le numéro est un nombre IMPAIR : mercredi, vendredi et dimanche.

## NETTOYAGE: RUES ET TROTTOIRS





### RETRAIT DES ABRIS 30 avril

Les abris d'hiver temporaires doivent être retirés avant le 30 avril.





En utilisant les poubelles à trois voies mises à votre disposition sur tout le territoire, vous contribuez à rendre votre environnement plus propre.

Gardez votre chien en laisse et assurez-vous de ramasser les excréments.



Nos parcs, terrains sportifs, terrains de jeux et aires réservées aux spectateurs sont tous des zones sans fumée!



#### **SENTIERS**

Dès que la température le permettra, les sentiers seront inspectés et corrigés au besoin, afin de les rendre sécuritaires pour les usagers.

# MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Un problème sur le territoire ? Avisez-nous 418 285-2731

